

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Ki Tavo



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Ki Tavo

« Qu'Hachem ton D. te donne » : Lui Seul donne la force de réussir

« Et tu prendras les prémices de chaque fruit de la terre, que tu auras apportés de ton pays qu'Hachem ton D. te donne. » (26, 2)

L'auteur de l'Akéda (Chaar 98) apporte à ce verset une explication extraordinaire :

L'essentiel du travail de l'homme dans l'offrande des prémices, consistait à reconnaître que c'était le Saint-Béni-Soit-Il qui nous avait fait hériter de la terre, et non pas notre propre force qui nous avait prodigué la réussite. Souvent, en effet, l'homme est tenté de penser que "*ce que tu auras apporté*", c'est "*de ton pays*", que la terre est sa terre. Mais en réalité, il doit savoir que tout provient de ce "*qu'Hachem ton D. te donne*". Il lui incombe de déraciner de son cœur ces pensées et de croire uniquement que "*tout provient de Ta main*".

L'Alcheikh Hakadoch élargit le sujet en écrivant au début de notre Paracha :

« (...) Car le Saint-Béni-Soit-Il désire 'prodiguer du bien'. Et Il nous demande uniquement de Lui en être reconnaissant et d'admettre que c'est Lui qui est le Maître du monde, qu'Il est bon et bienfaisant envers nous en permanence et que c'est à Lui que nous devons exprimer nos bénédictions et nos louanges.

Or, lorsqu'un homme voit qu'il se trouve sur une terre ruisselante de lait et de miel qui coulent sous sa propre vigne et sous son propre figuier, que sa maison est remplie de toutes les bonnes choses imaginables sans qu'il n'ait eu à se fatiguer, qu'il possède des vignes et des figuiers qu'il n'a pas eu à planter, du blé et de l'orge en quantité, il se peut que son Yetser Hara l'incite à s'enorgueillir en lui suggérant : "*C'est à la force de mon poignet que j'ai réussi tout cela !*" Or, généralement, dès qu'un homme pense

que ce qu'il possède est le fruit de ses propres efforts, Hachem lui retire les bienfaits et les bénédictions du Ciel qui lui avaient été octroyées. C'est pourquoi le Créateur nous a ordonné la Mitsva des Bikourim (prémices) : une fois par an, l'homme se rend dans la maison de D. tenant un panier rempli des prémices des fruits qu'il a cultivés. Il le pose devant Hachem (au Beth Hamikdache, n.d.t) et dit : "**Ce qui est à Toi est devant Toi, tout cela provient de Toi et c'est Toi qui m'a prodigué toute cette bonne récolte !**" Alors, Hachem lui fera réellement présent de tout ce qu'il a puisqu'il n'est pas ingrat. C'est la raison essentielle de la Mitsva des Bikourim : **se rappeler que toutes les acquisitions de ce monde se trouvent dans nos mains, tout provient d'Hachem.** »

L'Alcheikh l'illustre à l'aide de la parabole suivante :

Un roi puissant ou un grand prince avait en sa possession une belle vigne. Il nomma un ouvrier afin de la cultiver et de la garder. Lorsque ce dernier s'aperçut que la vigne avait donné ses premiers fruits, il les présenta devant son maître en lui disant : « Ce merveilleux fruit est à toi et je n'ai pas le cœur de le manger avant de te l'avoir présenté, car les graines ne sont pas venues de moi. Mais, tout provient de toi ! » Lorsque le roi ou le prince vit avec quelle noblesse d'âme son ouvrier se comportait, il ajouta à tous les bienfaits qu'il lui avait déjà octroyés encore de nombreux avantages.

Il en est de même en ce qui nous concerne : "*le blé, l'orge, les vignes*", tout est Sa propriété car Il est le Maître de tout. Cependant, si nous Lui apportons ce qui est à Lui, Il nous donnera tout en présent !

Un homme devra toujours lever ses yeux vers le Ciel, et même si le Saint-Béni-Soit-Il déverse sur lui une abondance de bienfaits, il ne devra jamais oublier ni même détacher

son esprit de la provenance de ce qu'il reçoit. Car tout provient du Ciel. La parabole suivante illustre ce qui précède :

Un médecin vint un jour se plaindre au Rav : « Rabbi, se lamenta-t-il, je suis toute la journée dans mon cabinet et presque personne ne vient solliciter mes services ! Est-ce pour cela que je suis devenu médecin, pour rester assis à rien faire ?

- Je vais te donner un conseil, lui répondit le Rav, et Hachem te viendra en aide : lorsqu'un patient se présentera à toi, ne lui donne pas de rendez-vous pour le jour-même, ni même pour le lendemain, mais repousse-le de trois mois. De cette manière, la rumeur se répandra qu'il y a, dans notre quartier, un médecin tellement expérimenté qu'aucun rendez-vous n'est libre chez lui avant trois mois. Et de loin, on se pressera de prendre rendez-vous chez le grand "spécialiste". »

Et il en fut ainsi. Quelques mois après, le Rav lui-même ne se sentit pas bien et s'adressa immédiatement à notre homme, le médecin en question. Et il reçut un rendez-vous pour six mois après !

« Quoi ! Même pour moi, tu ne peux pas libérer un peu de ton temps "si précieux" ? Souviens-toi et n'oublie pas qui t'a rendu "si occupé" ! Tout cela ne t'est arrivé que grâce à mon conseil ! »

Le message est évident :

Un juif prie et s'épanche en suppliques pour sa subsistance et, de ce fait, Hachem entend sa prière : en peu de temps, ce juif devient surchargé de travail, si bien qu'on a du mal à le voir se rendre à la synagogue pour prier. C'est à lui que l'on dit : « **Souviens-toi et n'oublie pas qui t'a rendu si occupé et submergé de travail ! C'est Moi Hachem ! Comment as-tu pu M'oublier complètement ?** »

Le Beth Hamikdache a été détruit et nous n'avons plus aujourd'hui la Mitsva des prémices, mais le thème de la Mitsva est cependant encore d'actualité : avoir

conscience que tout ce que nous possédons, tout provient de Lui. Le Midrach (Tan'houma dans notre Paracha, 1) commente également à ce sujet le verset des Téhilim (95, 6) :

"באו נשתחוה ונכרעה נברכה לפני ה' עושנו..."

[« Venez, prosternons-nous et agenouillons-nous devant Hachem qui nous a faits »] :

« **Lorsque Moché vit que le Beth Hamikdache allait être détruit à l'avenir et que la Mitsva des prémices allait s'arrêter, il décida d'instituer que les Bné Israël prient trois fois par jour. Car la prière est plus chère aux yeux du Saint-Béni-Soit-Il que toutes les bonnes actions et que tous les sacrifices**, comme il est écrit (Téhilim 141, 2) : "Que ma prière soit juste devant Toi comme des encens, mes mains tendues comme une offrande suave ." »

Cela signifie que lorsque Moché vit que les Bné Israël n'auraient plus le moyen de se souvenir que tout provient d'Hachem, il prit l'initiative d'instituer les trois prières journalières pour qu'elles le leur rappellent.

Or, les commentateurs de ce Midrach demandent en quoi le verset qu'il rapporte comme preuve (« Venez, prosternons-nous... ») est lié à la prière. En outre, pourquoi le Midrach ne ramène-t-il pas d'autres versets où le thème de la prière est mentionné explicitement ?

La réponse, expliquent-ils, est que de ce verset, on apprend le fondement et l'essence-même de la prière, et la manière qu'elle soit agréée : tout le thème de la prière est fondé en effet sur le principe : « **Comme des pauvres et démunis de tout, nous venons frapper à Tes portes** ». En d'autres termes, l'homme se soumet et s'annule devant le Saint-Béni-Soit-Il, en ayant conscience qu'il ne possède aucune force propre de faire quoi que ce soit, et aussi aucun mérite. Il vient seulement invoquer la miséricorde d'Hachem et Le supplier comme un indigent qui vient frapper aux portes du Saint-Béni-Soit-Il qui, Lui, possède la force et la suprématie d'agir à sa guise dans les mondes supérieurs comme ici-bas. Et **lorsque l'homme se soumet, sa prière sera acceptée.**

C'est la raison pour laquelle 'Haza'l ont associé le verset : « Venez, prosternons-nous et agenouillons-nous devant Hachem qui nous a faits » à la prière, puisque la prosternation est le signe de l'annulation absolue de soi-même. L'homme, lorsqu'il est étendu par terre, les bras et les jambes étirés, exprime par ce geste qu'il n'occupe aucune place pour lui-même. Et c'est donc de cela précisément que l'on apprend le fondement de la prière.

Rav I.H Diner raconte l'histoire extraordinaire qui suit qu'il entendit de son protagoniste :

Un Avrekh de Bné Brak séjourna le Chabbat de la Parachat Réhé (5785(2025)) dans la ville d'Afula avec toute sa famille. Après Chabbat, il se rendit avec ses nombreux enfants בל"ע et ses valises, à la station de bus. Toutefois, lorsque le véhicule arriva, le chauffeur refusa de les faire monter : le bus était déjà plein et il ne restait plus de place assise. L'Avrekh ne sut que faire : le bus suivant était prévu seulement deux heures après. Comment allait-il attendre dehors aussi longtemps ? Par ailleurs, ils ne pouvaient déjà plus retourner dans leur location (puisque les propriétaires étaient déjà revenus). Il essaya bien de commander un véhicule privé, mais la compagnie lui demanda mille shekels pour ce trajet. Le malheureux n'avait pas de quoi payer une telle somme. Plongé dans l'épreuve, il dit à ses fils : « Hachem peut tout ! Venez, lisons ensemble quelques chapitres de Téhilim... » Il ne s'écoula alors pas plus que deux minutes qu'un bus vide arriva à l'arrêt et les fit monter avec tous les honneurs, en leur annonçant qu'il se rendait à Bné Brak. Après qu'ils se furent installés, et remis de leurs émotions, l'Avrekh demanda au chauffeur : « D'où viens-tu, comment es-tu arrivé jusqu'ici ?

- En vérité, lui répondit le chauffeur, j'aurais dû me rendre à un tout autre endroit. Mais, je me suis trompé de route et j'ai continué beaucoup plus loin jusqu'à ce que j'arrive jusqu'ici **par erreur...** ! »

Combien merveilleuse est la providence Divine ! Comment le Saint-Béni-Soit-Il accepte une prière dite avec soumission et une totale dépendance de Lui ! De plus, le Saint-Béni-Soit-Il anticipa la délivrance et fit en sorte que le chauffeur se trompe avant même que la famille n'invoque l'aide d'Hachem, puisque l'erreur du chauffeur précéda de beaucoup les Téhilim que récita cette famille.

« **Hachem ouvrira Son bienfaisant trésor** » : un "trésor" de crainte du Ciel

« *Hachem ouvrira pour toi Son bienfaisant trésor, le ciel (...).* » (28, 12)

Le Kéli Yakar rapporte un extraordinaire commentaire de ce verset :

« "Son bienfaisant trésor", écrit-il, c'est le trésor qu'Hachem remplit avec la crainte du Ciel qui est en toi. Car c'est cela qui constitue le trésor d'Hachem, comme il est dit : "*La crainte du Ciel, voilà quel est son trésor*" » (Isaïe 33,6). Rabbénou Bé'hayé (Chémot 19,5) l'explique : tout roi constitue son trésor d'une chose qu'on ne trouve pas fréquemment (par exemple des pierres précieuses). Or, la Guemara nous enseigne que 'tout est entre les mains d'Hachem, à l'exception de la crainte du Ciel' (Brakhot 33b). C'est pourquoi Hachem récupère cette crainte du Ciel qui se manifeste chez un homme et en constitue Son trésor royal. »

D'après cela, le Kéli Yakar explique également l'expression du verset : « *Hachem ouvrira pour toi Son bienfaisant trésor (...)* » : la Torah vient par cela nous apprendre que l'homme ne doit surtout pas penser que ce trésor est pour les besoins d'Hachem. **Non, non, pas du tout : il est pour le bien de l'homme lui-même et c'est pour les besoins de celui-ci qu'Hachem le conserve soigneusement dans Ses réserves royales.** Ce qui signifie que lorsqu'un homme a besoin d'une abondance de bienfaits, d'une abondance de subsistance ou de tout autre chose, Hachem ouvre ce "trésor" et c'est **de là-bas** qu'Il puise les bienfaits et la bénédiction qu'Il déverse sur cet homme.

Car cette même crainte du Ciel est la source de l'abondance de la subsistance et des autres besoins d'un homme. Et c'est le sens du verset : « *Hachem ouvrira pour toi Son bienfaisant trésor (...)* » : ce même "trésor" est soigneusement conservé à ton attention et pour l'heure où tu en auras besoin...

Le Kéli Yakar ajoute que, dans la Guemara (Taanit 2a), 'Haza'l apprennent de ce même verset que la clé des pluies ne se trouve que dans les mains du Saint-Béni-Soit-Il et Il ne les remet à aucun émissaire. Car **puisque ce trésor contient toute la crainte du Ciel qu'un homme possède, il est très cher aux yeux d'Hachem, au point qu'Il le détient dans Ses propres mains et ne le remet à personne d'autre...**

Le thème de la crainte du Ciel au sens littéral est, comme le définit le Imré Emet à partir du verset de Zacharie (2,9) : « *Je serai pour elle, parole d'Hachem, une muraille de feu autour.* » A priori, demande-t-il, ce verset présente une anomalie : « *parole d'Hachem* » aurait dû se trouver au début du verset (« *Parole d'Hachem, Je serai pour elle une muraille de feu* ») ou à la fin (« *Je serai pour elle une muraille de feu, Parole d'Hachem* »). Pourquoi ces mots se trouvent-ils au milieu du verset ?

C'est qu'en fait, explique-t-il, l'expression "*une muraille de feu autour*" revient sur les mots "*Parole d'Hachem*" afin de suggérer que la **parole d'Hachem** et Ses Mitsvot doivent être comme "*une muraille de feu autour*" dont on ne peut s'esquiver ni à droite ni à gauche !

L'Admour de Ra'hmistrivka raconta qu'il se trouva une fois chez un juif simple, originaire de Russie. Au cours de la conversation, ce dernier mentionna que, durant tout le temps où il habita la Russie, il demeura fidèle à la Torah et aux Mitsvot, lui et tous ses enfants, y compris sous le régime communiste.

« Lorsque je lui manifestai mon admiration, raconta l'Admour, pour avoir surmonté des épreuves aussi amères sans s'être soumis au Yetser Hara ni au pouvoir

inique, ce juif me répondit en toute innocence, ne comprenant même pas en quoi cela était digne d'éloges : "De quel dévouement me parlez-vous ? Si Hachem interdit quelque chose, il est défendu de contredire sa volonté !" »

Rabbi Guidel Eizener avait l'habitude de dire qu'il arrive souvent qu'un homme marche dans la rue et se retrouve devant un mur portant la pancarte "peinture fraîche" destinée à empêcher les passants de s'approcher, et à éviter ainsi qu'ils se salissent. Cependant, il se trouvera toujours des gens "futés" qui ne seront pas intimidés pour autant et tendront la main pour vérifier si vraiment la peinture est fraîche. En revanche, on n'a jamais vu quelqu'un qui, marchant à proximité d'un pylône électrique portant la mention "Danger de mort", vérifierait si ce danger est bien réel. Et la différence est évidente : un homme est prêt à prendre le risque de se salir avec un peu de peinture, mais sa vie, il la préserve et n'est prêt en aucun cas à entrer dans le moindre doute à ce sujet. Nous devons enraciner en nous-mêmes qu'une **faute, ce n'est pas de la peinture fraîche mais "un danger de mort" !**

"Le passage souterrain est ouvert" : l'obligation de revenir à Hachem durant cette période

Le Maharil écrit au nom du Mahari Ségal (Coutumes du Maharil, lois concernant les jours redoutables) que : « **Lorsque commence Eloul, on abonde dans le repentir (...).** C'est pourquoi chacun doit **extirper les mauvaises racines et les mauvaises machinations de son cœur avant le jour du jugement de Roch Hachana, et il s'y exercera durant tous les jours d'Eloul afin d'être familiarisé pendant les dix jours de pénitence.** »

Le Sefat Emet écrit à ce sujet (Par. Ki Tétsé 5642(1882)) :

« De même durant ces jours-ci, la période d'Eloul, jours de repentir (...) et où **les portes de la miséricorde s'ouvrent dans le Ciel, Sa main est tendue pour accepter les repentants.**

C'est pourquoi chacun doit s'éveiller au repentir, suivant le commentaire de 'Haza'l (Brakhot 6b) au sujet du verset (Isaïe 50, 2) : « *Pourquoi suis-Je venu et n'y a-t-il personne ?* » De même, durant ces jours-ci où le Saint-Béni-Soit-Il ouvre Sa main à ceux qui viennent frapper à la porte du repentir, chacun doit frapper aux portes du repentir. Et c'est le sens du verset (23, 15) : « *Parce qu'Hachem ton D. va (au sein de ton camp)* » : que l'homme sache que (si l'on peut dire) **le Saint-Béni-Soit-Il va au devant et se tient prêt à venir en aide à ceux qui viennent se purifier**, comme je l'ai écrit dans un autre endroit (sur la fin du verset précédent) : 'להצילך ולתת לפניך אויבך' [« *afin de te sauver et de livrer dans tes mains ton ennemi* »] dont les initiales composent le mot **אלול** ("Eloul"). »

De ses paroles, on apprend qu'**une aide immense émane du Ciel durant cette période pour recevoir les repentants**, au point que (si l'on peut dire) Hachem prend les devants afin de purifier ceux qui recherchent la purification, comme l'écrit le Sefat Emet (sur notre Paracha an. 5661(1901)) :

« [Il est écrit] "*Heureux est l'homme qui M'écoute en fréquentant Mes portes chaque jour.*" (Michlé 8, 34) L'expression "chaque jour" sous-entend **que tous les jours** (de l'année) **les portes sont ouvertes**. Il s'agit de deux portes : celle des Tsadikim et celle des repentants (...) **car le Saint-Béni-Soit-Il creuse un passage souterrain pour les repentants**.

Et puisqu'il est écrit (dans la suite du même verset) : "*afin de garder les piliers des entrées (de mes demeures)*", **cela sous-entend que l'on parle de temps particuliers dans lesquels s'ouvrent de grandes portes comme à Eloul et à Tichri.** »

La Guemara (Brakhot 6b) rapporte au nom de Rabbi Yo'hanane que lorsque le Saint-Béni-Soit-Il vient dans une synagogue et qu'il n'y trouve pas dix hommes, Sa colère s'enflamme immédiatement, comme il est dit : « *Pourquoi suis-Je venu et n'y a-t-il personne, ai-Je appelé et personne ne répond ?* » Le Sefat Emet prouve de là que l'on a l'obligation de revenir vers Hachem durant

cette période, afin de ne pas voir s'accomplir à cause de nous les termes du verset : « *Pourquoi suis-Je venu et n'y a-t-il personne, ai-Je appelé et personne ne répond ?* », à D. ne plaise. Et si l'on réfléchit bien, on verra à quel point les juifs dans toutes les générations étaient remplis de crainte et de tremblements, et **durant tout le mois d'Eloul ne distraient en rien leur esprit du grand Jour qui s'approchait où toutes les créatures comparaissent**, une par une, en un seul regard, devant le Roi de sainteté.

L'histoire qui suit s'est déroulée il y a environ deux ans au mois d'Eloul 5784(2024) :

A Londres, dans l'un des quartiers situés à proximité des communautés orthodoxes de la ville, habitait une femme seule qui ne laissait en rien penser qu'elle était juive. Un jour d'Eloul, la "compagnie des secouristes juifs" de la ville reçut un appel de la part des voisins de cette femme qui disait : « Nous savons à coup sûr que notre voisine est juive, et cela fait plusieurs jours que nous ne l'avons pas vue sortir de chez elle pour aller discuter avec les voisines comme elle en a l'habitude. Aussi nous craignons beaucoup qu'il lui soit arrivé quelque chose... à l'intérieur de son appartement ! »

Immédiatement, plusieurs secouristes arrivèrent dans l'immeuble et frappèrent à la porte. N'entendant aucune réaction, ils forcèrent la porte et entrèrent dans la maison. Néanmoins, ils ne trouvèrent rien de particulier, et la maîtresse de maison n'était pas là. Lorsqu'ils s'apprêtèrent à rebrousser chemin, elle apparut sur le pas de la porte et découvrit avec stupeur qu'on l'avait forcée. Les secouristes lui expliquèrent toute l'histoire, que des voisins bienveillants s'étaient inquiétés pour elle et avaient donc fait appel à eux pour entrer de force chez elle... Ce fut alors que **la femme demanda** :

« Pourquoi mes voisins ont-ils pensé qu'il m'était arrivé quelque chose ?

- Parce que, répondirent-ils, ils ont dit que vous aviez l'habitude **d'aller vous**

asseoir avec vos voisins dans la cour et de parler avec elles. Et cela faisait plusieurs jours qu'on ne vous voyait **pas** prendre part à ces "réunions".

- Quoi ?, s'écria-t-elle au comble de l'étonnement. Est-ce que vous ne savez pas qu'à présent, c'est le mois d'Eloul, et que c'est le moment de se repentir et de parler moins ? »

Elle continua d'expliquer que, comme cette période était propice à examiner ses actes, elle s'était donc rendue aux bureaux de la 'Hébra Kadicha. Elle y avait acheté, après de longues années d'existence, une concession au cimetière pour elle-même. Et elle leur montra même les documents correspondants ainsi que le contrat d'acquisition.

Les secouristes en ressortirent avec une "leçon de morale" sur ce qu'était Eloul, même pour une femme qui était tellement éloignée du judaïsme. Cependant, cela, elle l'avait appris de chez ses parents, que c'était comme cela qu'Eloul devait être vécu !

Jusque là va le sujet d'Eloul. Mais, en outre, la suite de l'histoire révéla **les merveilles de la providence Divine :**

Au mois de Sivan 5785⁽²⁰²⁵⁾, les secouristes furent à nouveau alertés par les voisins parce que cela faisait plusieurs jours qu'elle n'avait pas fait apparition. Mais cette fois-ci, lorsqu'ils forcèrent la porte ils découvrirent qu'elle ne comptait déjà plus parmi les vivants (à cause de "l'odeur" qui les avait agressés).

Or, comme elle n'avait pas de descendance, les goyim voulurent l'enterrer parmi les non-juifs, puisque, selon les lois du pays, toute personne sans famille avait droit à une sépulture gratuite dans un endroit laissé au choix des goyim. Néanmoins, comme il se trouvait, parmi les secouristes, une partie de ceux qui étaient déjà venus lors de la première alerte, ils purent raconter qu'elle avait acheté une concession et ils surent trouver les certificats selon ce qu'elle leur avait raconté au mois d'Eloul précédent. Grâce à cela, elle mérita un enterrement conforme à la loi juive !